



AVRIL 2017 Note socioéconomique

Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2017

CALCULS POUR MONTRÉAL, QUÉBEC, TROIS-RIVIÈRES, SAGUENAY, SEPT-ÎLES, GATINEAU ET SHERBROOKE

PHILIPPE HURTEAU chercheur à l'IRIS
MINH NGUYEN chercheur associé à l'IRIS

Les conditions de vie des travailleuses et travailleurs pauvres ainsi que le niveau du salaire minimum sont des sujets qui font beaucoup couler d'encre dans l'espace public. Mais comme dans tout enjeu qui suscite les passions, il est toujours utile de bien cerner l'objet du débat. C'est pourquoi, en 2015, l'IRIS a créé un nouvel indice : le salaire viable¹. Il s'agit du salaire horaire qui permettrait à un.e salarié.e à temps complet de non seulement couvrir ses besoins de base, mais se doter d'une marge de manœuvre pour sortir de la pauvreté. Notre indice comprenait initialement deux localités : Montréal et Québec. En 2016, nous l'avons mis à jour en y intégrant les municipalités de Saguenay, Trois-Rivières et Sept-Îles. Dans cette édition de 2017, nous élargissons encore le spectre du salaire viable au Québec par l'ajout des localités de Gatineau et de Sherbrooke.

Concepts et méthodologie

Un salaire viable est un salaire horaire qui permet à un travailleur ou une travailleuse en emploi à temps complet (37,5 heures par semaine) de gagner assez d'argent pour satisfaire ses besoins de base ainsi que ceux des personnes à sa charge. Le salaire viable doit aussi permettre au travailleur ou à la travailleuse de participer à la vie culturelle, politique et économique et lui laisser une certaine marge de manœuvre en vue de transformer sa situation socioéconomique.

Pour chiffrer le salaire viable, il est nécessaire de calculer d'abord le panier de dépenses de base du ménage.

Puisque le coût de la vie diffère d'un endroit à l'autre, il faut adapter notre calcul aux réalités de chaque localité (Montréal, Québec, etc.) afin d'établir un panier de dépenses congruent aux conditions de cet endroit. Une fois ce panier établi, on calcule combien la personne doit gagner par année (salaire brut) pour qu'après impôts, transferts et cotisations, elle puisse atteindre ce seuil (salaire net). Ce processus permet d'arriver au revenu disponible dont doit disposer un ménage (personne seule, couple avec deux enfants, personne monoparentale avec un enfant) pour vivre dignement. On trouvera à l'Annexe 1 l'exposé de la méthodologie utilisée pour arriver à ces paniers de dépenses.

Une fois ces informations en main, il est possible de calculer le niveau de rémunération horaire correspondant au salaire viable.

Dans la présente note, nous allons nous limiter au calcul du revenu disponible nécessaire pour trois types de ménages, soit un ménage de quatre personnes, composé de deux adultes salarié·e·s ayant à leur charge deux enfants en Centre de la petite enfance (CPE), un autre qui est composé d'une personne seule, et un dernier, composé d'un·e salarié·e monoparental·e avec un enfant en CPE. Nous analyserons leurs situations dans le contexte des localités de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Sept-Îles, Gatineau et Sherbrooke^a.

Nous définissons comme travailleuse ou travailleur pauvre quelqu'un qui ne gagne pas le salaire nécessaire pour acquitter ce panier de dépenses. Il faut noter qu'une travailleuse ou un travailleur peut gagner un salaire horaire qui dépasse largement ceux dont nous allons discuter dans la présente note, mais être pauvre malgré tout. Par exemple, un·e membre du personnel technique dans le milieu des arts, de la culture ou des loisirs gagne en moyenne 21,85 \$ de l'heure au Québec², ce qui est au-delà du seuil établi par les salaires viables selon les localités et situations calculées par l'IRIS. Mais si cette personne peine à travailler plus que 20 heures par semaine, elle ne gagnera pas le salaire annuel brut nécessaire pour acquitter le panier établi dans cette note et se retrouvera donc dans la catégorie de travailleur pauvre. L'on peut ajouter que certaines personnes du milieu des arts ou d'ailleurs sont précaires et peuvent faire d'importants montants pendant une année sans avoir d'assurance sur le long terme de conserver leurs revenus, ce qui signifie qu'ils peuvent être des travailleurs ou travailleuses pauvres une année mais pas l'autre. Inversement, une personne peut gagner moins que 15 \$ de l'heure et ne pas travailler à temps plein sans être pauvre pour autant (par exemple, le fils d'un médecin qui habite chez ce dernier et se fait payer sa nourriture et son loyer), mais elle n'est pas autonome dans ce cas-là et est considérée en situation de dépendance. Cela dit, l'indicateur du salaire viable mesure assez efficacement le salaire nécessaire pour jouir d'une indépendance financière.

Quel est le revenu disponible nécessaire pour vivre à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Sept-Îles, Gatineau et Sherbrooke ?

COÛT DE LA VIE POUR UN MÉNAGE DE QUATRE PERSONNES

Les montants inscrits au tableau 1 proviennent des principaux fournisseurs de services (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec), de l'Institut de la statistique du Québec, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et du Dispensaire diététique de Montréal, qui calcule chaque année le Panier à provisions nutritif (estimation du coût minimal pour bien se nourrir). Si certains chiffres peuvent paraître élevés, il faut aussi regarder ce à quoi ils correspondent au quotidien. Par exemple, le montant accordé aux «Vêtement et souliers» renvoie à 216 \$ par personne, par saison. La catégorie «Autres services» réfère à des dépenses comme l'inscription à une activité sportive pour un enfant ou l'achat d'un café et d'un journal de temps à autre, pour un total d'un peu moins de 29 \$ par semaine.

Commençons par le cas de figure de la famille de quatre, composée de deux parents et de deux enfants. Pour que cette famille puisse vivre décemment sur l'île de Montréal, nous évaluons qu'elle doit pouvoir compter sur un revenu disponible de 52 745 \$ pour pouvoir acquitter les catégories de dépenses qui se retrouvent au tableau 1. Pour le même cas de figure à Québec, on parle d'un montant de 52 060 \$. À Trois-Rivières, l'ensemble de ces dépenses équivaut à 49 849 \$. À Saguenay, ce montant s'élève à 54 830 \$. À Sept-Îles, nous arrivons à un montant de 56 634 \$. À Gatineau, on doit compter 51 714 \$. Et finalement, à Sherbrooke, on arrive à un montant de 50 162 \$. Les montants liés à différentes catégories de dépenses dans chacune de ces localités apparaissent au tableau 1.

Les lectrices et lecteurs des éditions précédentes de notre analyse du salaire viable remarqueront que le coût du panier de dépenses a baissé dans toutes ces localités. Cela s'explique par une baisse moyenne du coût de la nourriture, par la baisse moyenne de consommation de l'essence nécessaire pour la voiture due aux développements technologiques^b, aux baisses du loyer dans certaines localités (Saguenay et Sept-Îles) et à la légère hausse des autres catégories de dépenses sur un an³ (0,7 %).

a Il est à souligner que, pour Montréal, il est question de l'île de Montréal et non de l'ensemble de cette région administrative. Pour Saguenay, nous avons étudié le salaire viable dans l'arrondissement de Chicoutimi.

b La voiture type des éditions précédentes consommait 7,5 litres d'essence aux 100 kilomètres. Celle de cette édition en consomme 7,1.

Tableau 1

Panier de dépenses et salaire viable pour une famille de 4 à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Sept-Îles, Gatineau et Sherbrooke en 2017

	Montréal	Québec	Trois-Rivières	Saguenay	Sept-Îles	Gatineau	Sherbrooke
Nourriture	10 063 \$	9 862 \$	10 678 \$	10 526 \$	11 527 \$	10 535 \$	10 510 \$
Vêtement et souliers	3 461 \$	3 461 \$	3 461 \$	3 461 \$	3 461 \$	3 461 \$	3 461 \$
Habitation							
Loyer	9 744 \$	9 696 \$	7 044 \$	7 488 \$	8 160 \$	8 700 \$	7 404 \$
Électricité 138 \$/mois	1 652 \$	1 652 \$	1 652 \$	1 652 \$	1 652 \$	1 652 \$	1 652 \$
Téléphone 57 \$/mois	689 \$	689 \$	689 \$	689 \$	689 \$	689 \$	689 \$
Assurances	240 \$	240 \$	240 \$	240 \$	240 \$	240 \$	240 \$
Internet 56 \$/mois	671 \$	671 \$	671 \$	671 \$	671 \$	671 \$	671 \$
Câblodiffuseur 42 \$/mois	504 \$	504 \$	504 \$	504 \$	504 \$	504 \$	504 \$
Transport							
Véhicule	6 325 \$	6 171 \$	6 195 \$	11 517 \$	11 577 \$	6 160 \$	6 211 \$
Transport en commun	996 \$	1 027 \$	825 \$	s.o.	s.o.	1 140 \$	918 \$
Vacances de famille (une fois par année, 2 semaines)	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Sortie mensuelle au restaurant en famille avec une activité (30 \$/sem.)	1 557 \$	1 557 \$	1 557 \$	1 557 \$	1 557 \$	1 557 \$	1 557 \$
Meubles, équipement de cuisine, literie et autres	1 375 \$	1 375 \$	1 375 \$	1 375 \$	1 375 \$	1 375 \$	1 375 \$
Soins personnels	921 \$	921 \$	921 \$	921 \$	921 \$	921 \$	921 \$
Soins dentaires	311 \$	311 \$	311 \$	311 \$	311 \$	311 \$	311 \$
Soins des yeux	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$
Frais de garde en CPE	4 199 \$	4 199 \$	4 199 \$	4 199 \$	4 199 \$	4 199 \$	4 199 \$
Éducation	2 000 \$	1 700 \$	1 600 \$	1 600 \$	1 600 \$	1 600 \$	1 600 \$
Urgence	2 127 \$	2 113 \$	2 016 \$	2 209 \$	2 279 \$	2 088 \$	2 028 \$
Livres et papeterie	631 \$	631 \$	631 \$	631 \$	631 \$	631 \$	631 \$
Médicaments et soins de santé	1 533 \$	1 533 \$	1 533 \$	1 533 \$	1 533 \$	1 533 \$	1 533 \$
Autres services	1 512 \$	1 512 \$	1 512 \$	1 512 \$	1 512 \$	1 512 \$	1 512 \$
Coût pour vivre une année	52 745 \$	52 060 \$	49 849 \$	54 830 \$	56 634 \$	51 714 \$	50 162 \$

SOURCE Voir Annexe 1, calculs de l'IRIS.

Pour les cas de figure de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Gatineau et Sherbrooke, nous avons inclus une voiture et ses dépenses afférentes, ainsi qu'un titre mensuel pour le service de transport en commun qui opère dans chaque localité. Pour les villes de Saguenay et de Sept-Îles, nous avons plutôt choisi d'inclure dans le panier de dépenses deux voitures et aucun budget de transport en commun, pour la simple raison qu'avoir une seule voiture pour un ménage de quatre dans ces localités rend le quotidien trop compliqué à gérer, surtout parce que l'offre du transport en commun n'y répond pas aux besoins des ménages ayant de jeunes enfants en CPE^a.

COÛT DE LA VIE POUR UNE PERSONNE SEULE

Le tableau 2 indique le revenu disponible annuel nécessaire d'une personne seule dans les sept localités retenues. Nous avons réduit à l'échelle d'une seule personne les montants énumérés pour le panier de dépenses d'un ménage de quatre. Notons que le coût du logement a été réduit à un appartement à une chambre à coucher et qu'une voiture n'a été incluse que pour Sept-Îles. L'offre du transport en commun est fonctionnelle pour une personne seule à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Gatineau et Sherbrooke, alors qu'elle n'est pas adaptée aux besoins des personnes seules vivant à Sept-Îles.

Tableau 2

Revenu annuel nécessaire pour une personne seule en 2016, par localité

Montréal	24 962 \$
Québec	24 614 \$
Trois-Rivières	21 963 \$
Saguenay	21 894 \$
Sept-Îles	29 058 \$
Gatineau	24 041 \$
Sherbrooke	22 266 \$

SOURCE Voir l'Annexe 1, calculs de l'IRIS.

Tableau 3

Revenu annuel nécessaire pour une personne monoparentale avec un enfant en CPE en 2017, par localité

Montréal	34 074 \$
Québec	33 639 \$
Trois-Rivières	30 988 \$
Saguenay	36 864 \$
Sept-Îles	38 208 \$
Gatineau	32 969 \$
Sherbrooke	31 376 \$

SOURCE Voir l'Annexe 1, calculs de l'IRIS.

COÛT DE LA VIE POUR UNE PERSONNES MONOPARENTALE AVEC UN ENFANT

Le tableau 3 présente le revenu disponible annuel nécessaire d'une famille composée d'une personne monoparentale et d'un enfant en CPE, dans chacune des sept localités étudiées.

Pour le panier de dépenses de ce type de ménage, nous avons opté pour un appartement avec deux chambres à coucher. Nous avons également budgété un titre de transport en commun mensuel et aucune voiture pour les villes de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Gatineau et Sherbrooke. Même si ce n'est pas idéal, cela demeure très fonctionnel dans une localité où le transport en commun offre une bonne gamme de services. Pour Saguenay et Sept-Îles, nous avons inclus une voiture et les dépenses afférentes, en raison des lacunes du transport en commun à ces endroits. Au final, si nous avons tranché pour une voiture à Saguenay dans le cas d'une famille monoparentale, c'est parce que plus de 50 % des scénarios de transport que nous avons développés exigeaient près de 90 minutes entre la fin du quart de travail et l'arrivée à la maison, rendant ainsi trop difficile la gestion de la routine du soir et une heure de coucher raisonnable pour l'enfant.

En bref, les tableaux 1, 2 et 3 présentent donc le niveau de revenu net nécessaire pour être en mesure de se payer le panier de biens et services permettant d'échapper à une situation de pauvreté.

LE SALAIRE MINIMUM DE 2017 ET LES SALAIRES VIABLES

Dans les éditions précédentes de notre analyse du salaire viable, nous avons lié cet enjeu à celui du salaire mini-

a Voir les Annexes pour plus de détails.

Tableau 4

Revenu brut et revenu disponible pour les travailleurs et travailleuses à temps plein (37,5 heures/semaine) au salaire minimum de 2017 (11,25 \$ par heure)

	Revenu brut	MOINS Impôts et cotisations	PLUS Transferts et crédits	Revenu disponible
Revenu brut, 2 parents qui travaillent, 2 enfants à charge	43 875 \$	6 795 \$	16 666 \$	53 746 \$
Revenu brut, 1 personne qui travaille, aucun enfant à charge	21 937 \$	3 374 \$	1 400 \$	19 963 \$
Revenu brut, 1 personne monoparentale qui tra- vaille, 1 enfant à charge	21 937 \$	2 067 \$	13 816 \$	33 686 \$

SOURCE Ministère des Finances du Québec.

mum. En 2015, nous avons constaté, en calculant le revenu disponible annuel pour les ménages au salaire minimum, que même un travail à temps plein laissait un manque à gagner se situant entre 2 412 \$ et 5 417 \$⁴ en regard du salaire viable. La situation en 2016, portant sur un plus grand nombre de localités, offrait un plus grand éventail de scénarios. Nous avons alors constaté qu'une personne monoparentale au salaire minimum à Trois-Rivières gagnait plus que le salaire viable, alors qu'une personne seule de Sept-Îles avait un manque à gagner de 10 350 \$⁵. Examinons maintenant la situation en 2017, en considérant l'augmentation du salaire minimum de 10,75 \$ à 11,25 \$ de l'heure et les quelques changements apportés aux transferts gouvernementaux et crédits d'impôt. Soulignons que dans certains cas, suite aux transferts et crédits d'impôt, il est possible de se retrouver avec un revenu disponible supérieur au revenu d'emploi brut. Le tableau 4 présente ce dont disposent les différents types de ménages qui dépendent du salaire minimum, en termes de revenu disponible.

Dans les trois cas de figure présentés au tableau 4, on constate que le ménage de 4 personnes et la famille monoparentale ont des revenus disponibles plus élevés que leur revenu brut. À l'inverse, la personne seule a un revenu disponible moins élevé que son revenu brut. Cela tient au fait que les ménages avec enfant(s) à charge ont droit à des prestations gouvernementales. À l'échelon provincial, il y a le Soutien aux enfants, c'est-à-dire un crédit d'impôt remboursable «à toutes les familles ayant un enfant à charge de moins de 18 ans qui réside avec elles⁶». Depuis juillet 2016, à l'échelon fédéral, existe l'Allocation canadienne aux

Tableau 5

Déficit ou excédent entre revenu disponible (pour travail à temps plein au salaire minimum) et revenu annuel viable, par localité et par type, 2017

	Ménage de quatre	Personne seule	Ménage monoparental
Montréal	1 001 \$	-4 999 \$	-388 \$
Québec	1 686 \$	-4 651 \$	47 \$
Trois-Rivières	3 897 \$	-2 000 \$	2 698 \$
Sept-Îles	-2 888 \$	-9 095 \$	-4 522 \$
Saguenay	-1 084 \$	-1 931 \$	-3 178 \$
Gatineau	2 026 \$	-4 078 \$	717 \$
Sherbrooke	3 578 \$	-2 303 \$	2 310 \$

SOURCE Voir Annexes, Ministère des Finances du Québec, calculs de l'IRIS.

enfants (ACE)⁷. Compte tenu de la formule de l'ACE, les familles à faible revenu reçoivent des allocations plus élevées que les familles mieux nanties. Notons que 2017 sera la première année où l'ACE sera distribuée aux ménages sur 12 mois, puisqu'en 2016, elle n'a été en vigueur que 6 mois. Notre étude montre que l'ACE est avantageuse pour les ménages à faible revenu, car ils auront des allocations plus importantes qu'avec l'ancien système de prestations.

Pour les ménages dont les emplois sont rémunérés au salaire minimum, leurs revenus disponibles sont-ils équivalents au seuil du revenu annuel viable? C'est ce que l'on examine au tableau 5, selon les localités et les différents types de ménages.

On le constate, 12 des 21 cas étudiés se retrouvent sous le seuil du revenu disponible annuel viable. C'est donc dire que pour eux, travailler au salaire minimum équivaut à rester dans la pauvreté.

En analysant le tableau 5, nous pouvons faire quelques constats importants. D'abord, si on compare ces données par type de ménage, on se rend compte que l'implantation de l'ACE fait une réelle différence dans le quotidien des ménages avec enfants. Des sept ménages de quatre personnes que nous avons examinés, seulement deux n'atteignent pas le seuil du revenu disponible annuel viable. Cela est dû au fait qu'une famille de quatre à bas revenu peut recevoir près de 12 000 \$ dans une année en ACE, ce qui aidera à stabiliser sa situation. Ensuite, on constate que Saguenay et Sept-Îles sont des villes où aucune situation de ménage ne permet à des employé·e·s au salaire minimum à temps plein d'échapper à la pauvreté. Pour Saguenay, cela s'explique du fait que l'offre

du transport en commun n'est pas adaptée aux ménages avec jeunes enfants. Pour Sept-Îles, le problème est que le transport en commun de taxibus ne peut répondre à un besoin constant. Finalement, on remarque qu'une personne seule ne peut se dégager de marge de manœuvre pour sortir de la pauvreté, et ce, où qu'elle habite.

Comment expliquer ces disparités? Pour ce qui est du type de ménage, il faut comprendre que les personnes seules ne reçoivent pas d'allocations ou de prestations liées à la présence d'enfants. Ces montants peuvent être assez importants et faire toute la différence dans un budget. De plus, à salaire égal, une personne seule aura tendance à payer plus d'impôts qu'un ménage avec enfant(s). On notera aussi que le coût du logement est proportionnellement beaucoup plus élevé pour une personne seule que pour un ménage de quatre personnes où ce coût est réparti sur deux salaires.

Malgré une faible hausse du coût de la vie, voire une baisse dans certaines catégories de dépenses, on voit que pour la majorité des cas dépeints au tableau 5, le salaire minimum n'est pas suffisant pour vivre. Dans les cas où il est possible d'échapper à la pauvreté avec le salaire minimum, c'est en grande partie parce que le gouvernement offre un soutien important aux familles avec enfants et joue son rôle de stabilisateur économique⁸.

Alors quel est le salaire horaire viable pour 2017? Commençons avec le cas de figure du ménage de 4 personnes à Montréal. En considérant l'ensemble des crédits d'impôt et des prestations gouvernementales, cette famille a besoin d'un revenu net de 52 745 \$ en 2017. Soulignons qu'il fallait 52 928 \$ pour vivre à Montréal en 2016 pour le même cas de figure⁹. Pour accumuler ce montant, les deux adultes du ménage doivent travailler à temps plein (37,5 heures par semaine) à un salaire horaire avant impôt de 10,78 \$, ce qui est une baisse spectaculaire par rapport à l'an dernier grâce en grande partie à l'ACE. Soulignons qu'il fallait 13,98 \$ de l'heure pour la même situation en 2016. En bref, un couple avec deux enfants, ayant droit à l'ACE, a un salaire viable à Montréal lorsque les deux gagnent le salaire minimum actuel.

Faisons maintenant le même exercice pour un salaire viable pour une personne seule, qui n'est pas, par définition, soutenue par l'ACE.

Si l'on compare avec le salaire viable 2016 de la personne seule, qui était de 15,78 \$ de l'heure, on constate que la baisse du coût de certaines catégories de dépenses, notamment le panier d'épicerie, fait baisser le salaire viable pour ce type de ménage aussi. Un autre facteur qui a contribué à la baisse du salaire viable pour tous les types de ménages sont les baisses d'impôt annoncées dans le budget du Québec 2017-2018 (baisse d'impôt générale et l'abolition de la taxe santé)¹⁰. Cela étant dit, la baisse

Tableau 6

Calcul du salaire horaire viable à Montréal pour famille de 4 à partir du revenu brut d'un ménage à 2 emplois à temps plein, 2017

Coût pour vivre une année	52 745 \$
Revenu disponible nécessaire	52 755 \$
Revenu brut de travail	42 050 \$
MOINS Impôt sur le revenu des particuliers (provincial et fédéral)	-3 322 \$
MOINS Cotisations	-3 269 \$
PLUS Crédits d'impôt et transferts gouvernementaux	17 296 \$
Salaire horaire viable	10,78 \$

SOURCE : Calculs de l'IRIS.

Tableau 7

Calcul du salaire horaire viable à Montréal pour personne seule à partir du revenu brut d'un emploi à temps plein, 2017

Coût pour vivre une année	24 962 \$
Revenu brut du ménage	30 100 \$
MOINS Impôt sur le revenu des particuliers (provincial et fédéral)	-3 895 \$
MOINS Cotisations	-2 643 \$
PLUS Crédits d'impôt et transferts gouvernementaux	1 400 \$
Revenu disponible	24 962 \$
Salaire horaire viable	15,44 \$

SOURCE : Calculs de l'IRIS.

du salaire viable est loin d'être aussi importante que pour les ménages avec enfants, et le salaire viable reste bien au-delà du salaire minimum.

Si on fait l'exercice pour chacune des situations, on arrive alors à 21 salaires viables différents, calculés par localités et par type de ménage.

Au tableau 8, nous comparons le salaire horaire viable^a avec le nouveau salaire horaire minimum de 11,25 \$ par heure, selon les différentes localités et catégories de ménage.

a On peut consulter aux Annexes de la présente note les tableaux de calcul du salaire viable des différents types de ménage dans toutes les localités étudiées.

LE SALAIRE VIABLE MOYEN ?

Cela dit, si on regarde le nombre de personnes qui correspond à chacun des types de ménages selon les localités examinées dans le cadre de cette étude, on se rend compte que les personnes vivant seules sont plus nombreuses que les personnes avec enfants à charge. Les personnes seules dans nos sept localités comptent

pour 57 % de la population échantillonnée^a. Il va de soi que toutes ces personnes ne sont pas des travailleuses et des travailleuses pauvres, mais cela permet d'établir une échelle de mesure et de mettre sur la table un multiplicateur sensé.

En regardant le tableau 8 et le tableau 9, on constate que le salaire viable moyen pondéré à l'échelle de la distribution populationnelle des types de ménages au Québec des 21 situations que nous avons examinées est de 13,15 \$ de l'heure, ce qui est une variation à la baisse par rapport aux années précédentes.

En observant de près la distribution de la population du tableau 9, on se rend compte que 57 % se retrouvent dans la catégorie de personne seule, ce qui rend ce type de ménage majoritaire.

Cette échelle semble refléter celle de la population globale du Québec puisque selon l'ISQ, 61,6 % des bas salariés sont seuls¹¹. En ce sens, si on enlève la population avec enfants de notre échantillon et qu'on retient uniquement les personnes seules sans enfants, la moyenne pondérée du salaire viable est de 15,04 \$ comme on peut le voir dans le tableau 10.

Cela fait ressortir un niveau de salaire viable pour les ménages dont les revenus du marché constituent la principale source de revenus. En d'autres termes, on parle ici d'une population qui a peu de soutien de l'État malgré sa situation précaire et qui est majoritaire parmi les bas salariés. Cela semble donc valider encore la thèse du salaire minimum à 15 \$ de l'heure. Gardons en tête que si nous avons calculé cette moyenne, c'est pour avoir un portrait global de la situation. Mais une moyenne va laisser, des gens de côté parce qu'il y a, par définition, des personnes qui se situent sous cette barre. Une augmentation du salaire minimum à 15,04 \$ de l'heure aujourd'hui laisserait encore dans une situation précaire les personnes seules à Montréal, Québec et Sept-Îles, ainsi que plusieurs autres qui ne pourraient acquitter leurs dépenses.

PORTRAIT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS PAUVRES

Un indicateur comme celui du salaire viable nous force à nous pencher sur la question des travailleuses et travailleurs pauvres. On aura compris à la suite de cet exposé que nous définissons ceux-ci comme étant des personnes qui occupent des emplois mais dont la faiblesse des revenus, incluant ici les revenus de travail et les prestations sociales, ne permettent pas de dégager une marge de manœuvre

^a Il est à noter que nous avons utilisé les chiffres de 2011. Les données du recensement de 2016 ne seront disponibles qu'en août 2017.

Tableau 8

Salaire horaire viable par type de ménage et localité, déficit face au salaire minimum

	Type de ménage	Salaire viable	Écart par rapport au salaire minimum de 11,25 \$ de l'heure
Montréal	Couple avec deux enfants	10,78 \$	0,47 \$
	Personne seule	15,44 \$	-4,19 \$
	Personne monoparentale	11,57 \$	-0,32 \$
Québec	Couple avec deux enfants	9,95 \$	1,30 \$
	Personne seule	15,16 \$	-3,91 \$
	Personne monoparentale	11,22 \$	0,03 \$
Trois-Rivières	Couple avec deux enfants	8,33 \$	2,92 \$
	Personne seule	13,08 \$	-1,83 \$
	Personne monoparentale	9,19 \$	2,06 \$
Sept-Îles	Couple avec deux enfants	14,23 \$	-2,98 \$
	Personne seule	18,78 \$	-7,53 \$
	Personne monoparentale	16,35 \$	-5,10 \$
Saguenay	Couple avec deux enfants	13,05 \$	-1,80 \$
	Personne seule	13,03 \$	-1,78 \$
	Personne monoparentale	14,77 \$	-3,52 \$
Gatineau	Couple avec deux enfants	9,62 \$	1,63 \$
	Personne seule	14,72 \$	-3,47 \$
	Personne monoparentale	10,70 \$	0,55 \$
Sherbrooke	Couple avec deux enfants	8,49 \$	2,76 \$
	Personne seule	13,32 \$	-2,07 \$
	Personne monoparentale	9,48 \$	1,77 \$
	Moyenne pondérée	13,15 \$	-1,90 \$

SOURCE Calculs de l'IRIS, voir Annexes.

Tableau 9

Nombre de personnes selon caractéristiques et localité, 2011

		Nombre de personnes	Pourcentage
Montréal	Couple avec deux enfants	162 990	16,19 %
	Personne seule	332 720	33,05 %
	Personne monoparentale	82 875	8,23 %
Québec	Couple avec deux enfants	72 230	7,18 %
	Personne seule	119 645	11,89 %
	Personne monoparentale	20 270	2,01 %
Trois-Rivières	Couple avec deux enfants	12 860	1,28 %
	Personne seule	25 740	2,56 %
	Personne monoparentale	4 640	0,46 %
Sept-Îles	Couple avec deux enfants	2 500	0,25 %
	Personne seule	3 425	0,34 %
	Personne monoparentale	780	0,08 %
Saguenay	Couple avec deux enfants	14 700	1,46 %
	Personne seule	21 560	2,14 %
	Personne monoparentale	4 070	0,40 %
Gatineau	Couple avec deux enfants	26 370	2,62 %
	Personne seule	34 830	3,46 %
	Personne monoparentale	9 105	0,90 %
Sherbrooke	Couple avec deux enfants	17 370	1,73 %
	Personne seule	32 520	3,23 %
	Personne monoparentale	5 370	0,53 %
TOTAL		1 006 570	100 %

suffisante pour sortir de la pauvreté. Dans cette note, nous nous concentrons sur les travailleurs qui occupent un emploi à temps plein, mais il va de soi qu'un travailleur précaire qui a un bon taux horaire mais n'a pas assez d'heures de travail dans une semaine est aussi un travailleur pauvre. Cela dit, afin de minimiser l'importance et la portée du salaire minimum à 15 \$, plusieurs observateurs occultent la catégorie des travailleurs pauvres pour ne parler que des salarié-e-s au salaire minimum. Cela pose un problème d'ordre méthodologique dans la mesure où toutes les personnes qui travaillent à un taux horaire un peu plus élevé que le salaire minimum ne sont pas prises en considération dans le débat. Lorsqu'il est question de

Tableau 10

Salaire viable pondéré pour personne seule selon différentes localités, 2017

	Salaire viable pour personne seule	Pondération
Montréal	15,44 \$	58,33 %
Québec	15,16 \$	20,97 %
Trois-Rivières	13,08 \$	4,51 %
Sept-Îles	18,78 \$	0,60 %
Saguenay	13,03 \$	3,78 %
Gatineau	14,72 \$	6,11 %
Sherbrooke	13,32 \$	5,70 %
Moyenne pondérée	15,04 \$	

SOURCE Enquête nationale des ménages de Statistique Canada, 2011, calculs de l'IRIS, Annexes.

traiter d'une hausse du salaire minimum, l'IRIS utilise donc la catégorie de travailleurs pauvres qui, somme toute, rejoint en partie la catégorie de bas salarié-e-s utilisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)^a. Pour l'ISQ, un bas salaire est équivalent à 2/3 du taux horaire médian¹². En 2016, le taux horaire médian au Québec est de 21,00 \$ de l'heure¹³, ce qui signifie que le seuil définissant l'emploi à bas salaire est de 14 \$ de l'heure. Cela dit, nous retenons ici le seuil du 15 \$ de l'heure. Nous retenons ce dernier puisque 78,8 % des bas salarié-e-s n'ont pas d'enfants (tableau 11). Plusieurs de ces salarié-e-s qui gagnent moins que 15 \$ de l'heure dépendent presque totalement de leur revenu de travail pour vivre. Si les transferts et crédits pour les ménages avec enfants sont d'une aide précieuse pour ces derniers, force est de constater que la majorité des bas salarié-e-s ne reçoivent que très peu d'aide gouvernementale. Ces personnes ont tendance à dépendre majoritairement du salaire du marché pour constituer un revenu annuel viable.

Comme on peut le voir au tableau 11, sur un total de 3 537 900 salarié-e-s, 971 400 sont payé-e-s 15 \$ de l'heure ou moins, soit 27,4 % des salarié-e-s au Québec.

De tous ces bas salarié-e-s, 57,3 % sont des femmes, ce qui signifie qu'il y a une plus haute proportion de femmes que d'hommes qui gagnent de bas salaires. Soulignons que 73,5 % ne sont pas aux études.

a La méthode de calcul diffère et la catégorie de bas salariés ne cherche pas explicitement à dégager une marge de manœuvre pour sortir de la pauvreté, mais est plutôt un indicateur de pauvreté relative.

Le rôle de stabilisateur économique de l'État

Une des choses que l'indicateur du salaire viable met clairement en lumière est le fait que les prestations sociales et les services publics servent de stabilisateurs économiques pour les personnes, puisqu'au départ, au moins 27,4 % des salarié-e-s au Québec ne gagnent pas un salaire de marché qui leur permettrait de se sortir de la pauvreté. Le salaire du marché étant insuffisant, le rôle de stabilisateur économique de l'État entre en jeu et allège le fardeau de certaines personnes. La simple présence d'un service de transport public a une incidence importante sur le revenu disponible viable. La présence de CPE est aussi un facteur qui change la donne ; à titre indicatif, le salaire viable de Toronto en 2015, pour une famille de 4, était de 18,52 \$¹⁴ alors que celui de Montréal, à l'époque, était de 14,25 \$. La différence est grandement due à la présence des CPE au Québec et à l'absence d'offre de service de garde public en Ontario. L'élément le plus marquant, dans l'édition de cette année de notre analyse du salaire viable, est que celui-ci a baissé pour les ménages avec enfants. Bien que les soubresauts des prix des biens de consommation aient eu un impact sur cette baisse, elle est en grande partie due au versement aux ménages avec enfants sur une période de 12 mois de l'ACE fédérale, qui remplace complètement la PUGE et la PCFE. Comme l'ACE est plus généreuse pour les familles à faible revenu, elle sert de stabilisateur économique pour les familles canadiennes.

Cela étant dit, ceux et celles qui sont laissé-e-s pour compte sont les personnes seules. Les transferts fiscaux et les crédits d'impôt, au Québec et au Canada, n'offrent à peu près pas de soutien à ces dernières. Il n'est donc pas surprenant de constater au graphique 1 que le taux de personnes seules inscrites sous le seuil de la mesure de faible revenu est nettement plus élevé (entre 25 et 33 % durant la période de 1976 à 2011) que pour l'ensemble des personnes au Québec (environ 15 % de manière assez stable durant la même période).

Cela s'explique parce que la fiscalité et la redistribution de la richesse au Québec ne reflètent pas l'idéal de hisser les bas salarié-e-s seul-e-s au-dessus de ce seuil. On a vu que la redistribution de la richesse aide bel et bien les jeunes familles avec enfants, mais laisse pour compte les personnes seules. Des questions devraient alors se poser quant à la manière de hisser ces personnes hors de la pauvreté.

Nous croyons nécessaire de chercher des solutions plus dynamiques dans le rôle du secteur public comme stabilisateur économique. On peut certes bonifier les prestations sociales pour les personnes seules qui se

Tableau 11

Répartition des salariés selon différentes caractéristiques (en milliers), Québec, 2015

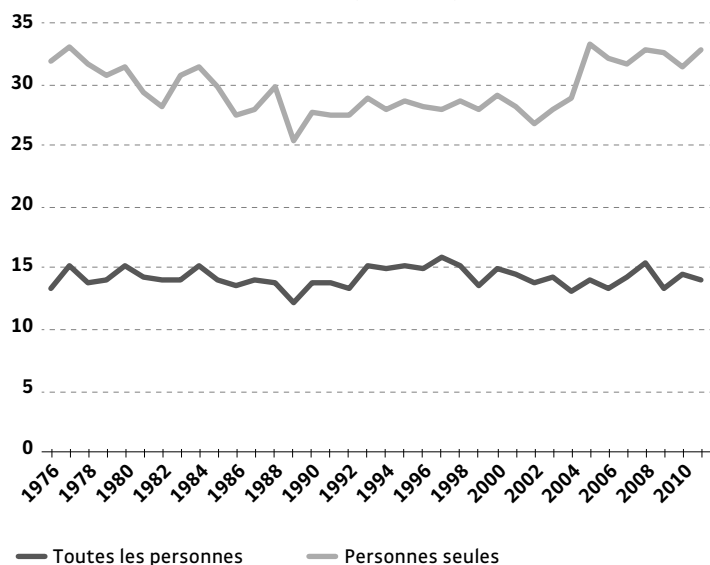
	Ensemble des salarié-e-s	Salaire horaire de 15 \$ de l'heure et moins
Ensemble	3537,9	971,4
Sexe		
Hommes	1791,5	414,7
Femmes	1746,5	556,6
Âge		
Moins de 20 ans	185,5	176,1
20 ans et plus	3352,4	795,3
Présence d'enfant(s)		
Avec enfant de moins de 25 ans	1362,0	205,1
Sans enfant de moins de 25 ans	2175,9	766,3
Statut d'étudiant (8 mois)*		
Total emploi avec 8 mois	3500,5	949,5
Non-étudiant	2988,8	636,6
Étudiant	511,7	312,9
Statut d'étudiant (12 mois)*		
Non-étudiant	3106,6	714,3
Étudiant	431,4	257,0
Régime de travail		
Temps plein	2856,1	566,3
Temps partiel	681,9	405,0
Statut d'emploi		
Permanent	3040,5	761,6
Temporaire	497,4	209,7

* L'ISQ exclut les mois de mai, juin, juillet et août du calcul de la part des étudiants dans l'emploi. En effet, en n'excluant pas les mois d'« été », le nombre de non-étudiants est surestimé, car les étudiants ne sont pas considérés comme des étudiants durant l'été, et ce, même s'ils retournent à l'école en septembre.

SOURCE Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2015, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Graphique 1

Pourcentage de personnes et de personnes seules sous la mesure de faible revenu (MFR), Québec, 1976-2011



SOURCE CANSIM 202-0802.

classent parmi les travailleurs pauvres, mais une transition vers une économie où travail et pauvreté ne cohabitent plus serait une meilleure voie à suivre. Par ailleurs, la responsabilité des employeurs d'offrir à leurs travailleuses des conditions qui leur permettent de sortir de la pauvreté doit aussi être réaffirmée. Cette nécessité passe à la fois par une majoration du salaire minimum, mais aussi par un accès plus large à la syndicalisation et à la négociation collective.

Conclusion

Nous avons mis à jour l'indicateur d'un salaire viable pour sept localités du Québec (Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Sept-Îles, Gatineau et Sherbrooke). Chaque fois, nous avons tenu compte de trois types de ménages (une famille de quatre, une personne seule et une personne monoparentale). Nos calculs ont établi des liens directs entre la fluctuation du salaire viable et la présence de services publics (principalement un réseau de transport en commun adapté aux besoins des familles avec enfants) et les transferts et crédits gouvernementaux (principalement l'ACE).

La moyenne pondérée issue de nos calculs établit le salaire viable 2017 à 13,15 \$ de l'heure. Lorsque l'on isole les travailleurs et travailleuses qui dépendent essentiellement de leur revenu d'emploi pour vivre, soit les personnes seules, nous arrivons à une moyenne pondérée de 15,04 \$ de l'heure.

Ce que cette mise à jour montre, ce sont les effets bénéfiques pour les familles lorsque l'État s'assume comme stabilisateur économique comme il le fait pour les ménages avec enfants. Mais lorsqu'il intervient peu, comme c'est le cas face aux personnes seules à bas salaire, les gens se retrouvent avec un revenu constitué essentiellement d'un salaire de travail insuffisant pour se sortir de la pauvreté. En ce sens, une hausse importante du salaire minimum nous semblerait être un premier pas dans la bonne direction pour inclure économiquement des personnes qui sont actuellement exclues et laissées pour compte.

Notes

- 1 Philippe HURTEAU et Minh NGUYEN, *Quel est le salaire viable? Calcul pour Montréal et Québec en 2015*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), avril 2015, 9 p., iris-recherche.qc.ca/publications/salaire-viable2015.
- 2 STATISTIQUE CANADA, CANSIM, Tableau 282-0151 (nous avons pris la donnée pour janvier 2017).
- 3 STATISTIQUE CANADA, CANSIM, Tableau 326-0020.
- 4 Philippe HURTEAU et Minh NGUYEN, *Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2016*, IRIS, avril 2016, 8 p., iris-recherche.qc.ca/publications/salaire-viable2016.
- 5 *Ibid.*, p. 4.
- 6 RETRAITE QUÉBEC, *Le paiement de soutien aux enfants*, www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/soutien_enfants/paiement/Pages/paiement.aspx (consulté le 15 mars 2016).
- 7 Daniel GERMAIN, « Budget : Adieu la PUGE et tant mieux », *Les Affaires*, 22 mars 2016, <https://www.lesaffaires.com/blogues/daniel-germain/budget-adieu-la-puge-et-tant-mieux/586220>.
- 8 Voir Mathieu DUFOUR et Pierre-Antoine HARVEY, *Salaire minimum et revenus gouvernementaux*, IRIS, avril 2017, 12 p., iris-recherche.qc.ca/publications/salaire-minimum2.
- 9 Philippe HURTEAU et Minh NGUYEN, *Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2016*, *op. cit.*
- 10 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Budget 2017-2018*, www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2017-2018/index.asp (consulté le 2 avril 2017).
- 11 Luc CLOUTIER-VILLENEUVE, *Comment ont évolué l'emploi à bas salaire et celui mieux rémunéré au Québec chez les travailleuses et les travailleurs?*, Institut de la statistique du Québec, avril 2016, www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/cap-remuneration-201604.pdf.
- 12 *Ibid.*
- 13 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Rémunération hebdomadaire et horaire des employés, régions administratives et ensemble du Québec, 2012-2016*, www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/tra_remuneration.htm (consulté le 1^{er} mars 2017).
- 14 Kaylie TIESSEN, *Making Ends Meet : Toronto's 2015 Living Wage*, Canadian Centre for Policy Alternatives, avril 2015, https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario%20Office/2015/04/CCPA-ON_Making_Ends_Meet.pdf.



Institut de recherche
et d'informations
socioéconomiques

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES
1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7
514.789.2409 • iris-recherche.qc.ca

Imprimé **ISBN 978-2-924727-22-5**
PDF **ISBN 978-2-924727-23-2**

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheur-e-s se positionne sur les grands enjeux socioéconomiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.